

Cent-neuvième session

(30 avril - 6 juin 1980)

109 EX/29

PARIS, le 29 février 1980

Original français

Point 6.1 de l'ordre du jour provisoire

PREPARATION DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE  
DE LA VINGT ET UNIEME SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE

RESUME

Le Directeur général soumet au Conseil exécutif une version préliminaire de l'ordre du jour provisoire de la vingt et unième session de la Conférence générale que le Conseil doit préparer aux termes de l'article 9 du Règlement intérieur de la Conférence générale.

Décision requise: paragraphe 9.

INTRODUCTION

1. Aux termes de l'article 9 du Règlement intérieur de la Conférence générale, le Conseil exécutif prépare l'ordre du jour provisoire des sessions ordinaires de la Conférence générale d'après la liste des questions qui, en vertu de l'article 10, ont été proposées cent jours au moins avant l'ouverture de la session, et cet ordre du jour est communiqué aux Etats membres et au Membre associé quatre-vingt-dix jours au moins avant l'ouverture de la session.
2. Aux termes de l'article 10, l'ordre du jour provisoire comprend :
  - "(a) le Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation depuis la dernière session ordinaire de la Conférence générale, présenté par le Président du Conseil exécutif ;
  - (b) les questions que la Conférence générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour ;
  - (c) les questions proposées par l'Organisation des Nations Unies conformément à l'article III de l'accord intervenu entre les deux organisations ;





- (d) les questions proposées par tout Etat membre ou Membre associé de l'Organisation ;
- (e) les questions relatives au budget et aux comptes ;
- (f) les questions que le Directeur général juge opportun d'évoquer ;
- (g) toutes autres questions introduites par le Conseil exécutif."

3. Dans le présent document, le Directeur général soumet à l'examen du Conseil exécutif une première version de l'ordre du jour provisoire (Annexe I), qui comprend :

- les questions dont l'inscription découle de l'Acte constitutif (celles qui sont définies aux alinéas (a) et (e) de l'article 10 du Règlement intérieur) ;
- les questions dont l'inscription découle de décisions prises par la Conférence générale à des sessions antérieures (alinéa (b) de l'article 10) ;
- et les questions que le Directeur général juge opportun d'évoquer (alinéa (f) de l'article 10).

Au moment de la rédaction du présent document, aucune question n'a encore été proposée par l'Organisation des Nations Unies (alinéa (c) de l'article 10). Toute question de cet ordre et toutes questions supplémentaires qui pourraient être proposées par des Etats membres et le Membre associé en vertu de l'alinéa (d) de l'article 10 avant ou pendant la 109e session du Conseil seront présentées à celui-ci dans un additif au présent document. Il appartient au Conseil exécutif de déterminer s'il souhaite proposer l'inscription d'autres questions en vertu de l'alinéa (g) de l'article 10.

4. Il y a lieu de noter que l'article 9, cité plus haut, prévoit l'inscription à l'ordre du jour provisoire des questions qui, en vertu de l'article 10, ont été proposées cent jours au moins avant l'ouverture de la session, c'est-à-dire, en l'occurrence, le 15 juin 1980 au plus tard, puisque l'ouverture de la vingt et unième session est fixée au 23 septembre 1980. Comme cette date limite tombe après la fin de la 109e session du Conseil, le Directeur général propose que, comme cela s'est déjà fait précédemment, celui-ci, lorsqu'il approuvera à l'issue de sa 109e session l'ordre du jour provisoire qu'il aura établi, l'autorise à inclure dans cet ordre du jour toutes autres questions qui pourraient être présentées avant cette date par des Etats membres ou Membre associé, ou par l'Organisation des Nations Unies. Le Directeur général portera évidemment à la connaissance du Président et des membres du Conseil toutes les questions de cette sorte qu'il aura inscrites. L'ordre du jour provisoire, ainsi complété le cas échéant, sera envoyé aux Etats membres et au Membre associé le 24 juin 1980 au plus tard.

5. Une fois l'ordre du jour provisoire distribué, les Etats membres, le Membre associé, le Conseil exécutif et le Directeur général peuvent six semaines au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la session, c'est-à-dire jusqu'au 11 août 1980, demander l'inscription de questions supplémentaires à l'ordre du jour. Ces questions supplémentaires figurent sur une liste supplémentaire qui est communiquée aux Etats membres et au Membre associé de l'Organisation vingt jours (3 septembre 1980) au moins avant la date fixée pour l'ouverture de la session (article 11, par. 1 à 3). Le Conseil exécutif prépare alors, sur la base de l'ordre du jour provisoire et de la liste supplémentaire, un ordre du jour révisé, que le Président du Conseil exécutif soumet à l'approbation de la Conférence générale (article 13.1). Passé le délai prévu pour la demande





d'inscription de questions supplémentaires (11 août 1980), des questions nouvelles ne pourront être ajoutées à l'ordre du jour que s'il s'agit de questions importantes et d'un caractère urgent qui ont été examinées par le Bureau de la Conférence générale et dont l'inscription à l'ordre du jour a été approuvée par la Conférence générale à la majorité des deux tiers des membres présents et votants (articles 11.4, 14.2 et 36.1 (c) du Règlement intérieur).

#### FORME ET CONTENU DU PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

6. La forme et la structure de ce projet sont semblables à celles de l'ordre du jour de la vingtième session de la Conférence générale.
7. Comme il l'avait déjà fait pour les six dernières sessions, le Directeur général n'a inclus dans l'ordre du jour provisoire, outre les questions réglementaires, que celles qui exigent une décision particulière de la part de la Conférence générale. Les questions qui ont donné lieu à des rapports en application de résolutions adoptées par la Conférence à sa session antérieure, mais qui n'appellent pas de nouvelles décisions de la part de la Conférence, n'ont pas fait l'objet de points distincts non plus que les nombreux autres rapports et documents soumis à l'appui du Projet de programme et de budget mais à propos desquels la Conférence n'a pas à se prononcer autrement qu'en approuvant la section correspondante du programme.
8. La liste des documents que le Directeur général prévoit actuellement de soumettre à la Conférence est jointe pour l'information du Conseil (Annexe II).
9. Le Conseil exécutif jugera peut-être bon d'adopter une résolution qui pourrait être conçue comme suit :

"Le Conseil exécutif,

1. Vu les articles 9 et 10 du Règlement intérieur de la Conférence générale,

2. Ayant examiné le document 109 EX/29,

3. Décide :

(a) que l'ordre du jour provisoire de la vingt et unième session de la Conférence générale comprendra les questions proposées dans le document 109 EX/29 (sous réserve des adjonctions suivantes) ;

(b) que toutes autres questions qui pourraient être présentées par des Etats membres ou le Membre associé ou par l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, cent jours au moins avant l'ouverture de la session (c'est-à-dire 15 juin 1980, au plus tard), seront inscrites par le Directeur général à l'ordre du jour provisoire, qui sera ensuite communiqué aux Etats membres et au Membre associé 90 jours au moins avant l'ouverture de la session."





ANNEXE I

VINGT ET UNIEME SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE/1

<u>Point</u>	<u>Titre</u>	<u>Référence</u>	<u>Documents</u>
<b>I. ORGANISATION DE LA SESSION</b>			
1.	Ouverture de la session par le chef de la délégation du Canada	Règl. int. Art. 37	
2.	Constitution du Comité de vérification des pouvoirs et rapport du Comité à la Conférence générale	Règl. int. Art. 27	
3.	Rapport du Conseil exécutif sur les communications reçues des Etats membres invoquant les dispositions de l'article IV.C, paragraphe 8 (c) de l'Acte constitutif	Règl. int. Art. 79, par. 3	21 C/33
4.	Adoption de l'ordre du jour	Acte constitutif Art. V.B.5 (a) Règl. int. Art. 10 et 13 109 EX/Dec. ?	21 C/1 21 C/1 Rev.
5.	Election du Président, des Vice-Présidents de la Conférence générale et des Présidents, Vice-Présidents et des Rapporteurs des Commissions	Règl. int. Art. 29, 30.5 et 38	21 C/NOM.1
6.	Organisation des travaux de la vingt et unième session de la Conférence générale	Règl. int. Art. 25 et 42	21 C/2
7.	Admission à la vingt et unième session d'observateurs d'organisations internationales non gouvernementales sur recommandation du Conseil exécutif	Règl. int. Art. 7	21 C/10
<b>II. DIRECTEUR GENERAL</b>			
8.	Nomination du Directeur général	Acte constitutif Art. VI, 2 Règl. int. Art. 99 et 100	
<b>III. RAPPORTS SUR L'ACTIVITE DE L'ORGANISATION PROGRAMME ET BUDGET</b>			
9.	Rapport sur l'activité de l'Organisation	Acte constitutif Art. V.B.9	
1.	A la date du 11 février 1980.		



<u>Point</u>	<u>Titre</u>	<u>Référence</u>	<u>Documents</u>
9.1	Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1977-1978	Acte constitutif Art. V B.9	21 C/3 21 C/9
9.2	Rapport du Conseil exécutif sur sa propre activité en 1979-1980		
10.	Evaluation du programme	Res. 18 C/10.1 et 108 EX/Déc., 3.3.2.3	21 C/11
10.1	Rapport du Directeur général sur les études entreprises, les mesures adoptées et les résultats obtenus en matière d'évaluation du programme		
10.2	Exposé des principaux effets, résultats, difficultés et insuffisances constatés en ce qui concerne chaque activité suivie du programme en 1979-1980		
11.	Plan à moyen terme pour 1984-1989 : Rapport préliminaire du Directeur général	20 C/Res., 100.1 (a)	21 C/4
12.	Examen général du Projet de programme et budget pour 1981-1983	Acte constitutif Art. IV B.2 et V B.5	21 C/5 21 C/8 21 C/32 21 C/61 21 C/80 Add. 21 C/82 21 C/84 21 C/86 21 C/94 21 C/INF.5 21 C/INF.6
13.	Adoption du plafond budgétaire provisoire pour 1981-1983		
14.	Examen du programme et budget pour 1981-1983		21 C/6 21 C/7
14.1	Titre I - Politique et direction générales		
14.2	Titre II - Exécution du programme		
14.3	Titre III - Services administratifs généraux		
14.4	Titre IV - Services afférents aux conférences, langues et documents		
14.5	Titre V - Charges communes		
14.6	Titre VI - Réserve budgétaire		
14.7	Titre VII - Dépenses en capital		
14.8	Titre VIII - Provision pour fluctuations monétaires		

Fundação Cuidar o Futuro





<u>Point</u>	<u>Titre</u>	<u>Référence</u>	<u>Documents</u>
15	Prévisions supplémentaires pour 1979-1980, s'il y a lieu	Règl. financier Art. 3.8, 3.9	
16	Vote de la résolution portant ouverture de crédit pour 1981-1983	Acte constitutif Art. IX, par. 2 Règl. int. Art. 81, par. 2(i)	
IV. QUESTIONS DE POLITIQUE GENERALE			
17	Contribution de l'Unesco à l'instauration d'un nouvel ordre économique international	20 C/Rés., 9.1 par. 2 (1)	21 C/12
18	Contribution de l'Unesco à la paix et tâches de l'Unesco en ce qui concerne la promotion des droits de l'homme, l'élimination du colonialisme et du racisme	20 C/Rés., 10.1	21 C/13
19	Rôle de l'Unesco dans la création d'une opinion publique favorable à l'arrêt de la course aux armements et au passage au désarmement	20 C/Rés., 11.1 par. 5 (f)	21 C/14
20	Coopération culturelle et scientifique sur la base de l'égalité et de l'intérêt mutuel en tant que facteur important du renforcement de la paix, de l'amitié et de la compréhension réciproque entre les peuples	20 C/Rés., 12.1 par. 3 (d)	21 C/15
21	Contribution de l'Unesco à l'amélioration de la condition de la femme	20 C/Rés., 13.1 par. 1 (d)	21 C/16
21.1	Rapports spéciaux des Etats membres évaluant les progrès accomplis quant à la réalisation des objectifs de la décennie pour la femme	20 C/Rés., 13.2 par. 2 (d)	21 C/17
22	Application des résolutions 18 C/13.1, 19 C/15.1 et 20 C/14.1 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés	20 C/Rés., 14 108 EX/Déc., 5.1.3	21 C/18
23	Nouvelles formes et voies pour rassembler des ressources financières supplémentaires pour le Programme de l'Unesco	20 C/Rés., 15.1 par. 1 (c), (d) et par. 3	21 C/19
24	Coopération avec les fondations ayant des activités dans les domaines de compétence de l'Unesco (point proposé par le Directeur général)		21 C/95
25	Rapport du Directeur général sur les conclusions de la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication (point proposé par le Directeur général)		21 C/85





<u>Point</u>	<u>Titre</u>	<u>Référence</u>	<u>Documents</u>
	<b>V. QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES</b>		
26	Etude en profondeur des dispositions de la section A de l'article V de l'Acte constitutif	20 C/Rés., 17.1	21 C/20
27	Projet d'amendement au Règlement intérieur de la Conférence générale (Art. 25, 28, 30, 34, 38 et 47 (point proposé par le Directeur général)		21 C/21
	<b>VI. CONVENTIONS, RECOMMANDATIONS ET AUTRES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX</b>		
28	Action normative de l'Organisation : Etude concernant la possibilité d'élaborer des principes directeurs couvrant les différentes étapes de la préparation des divers types d'instruments internationaux	20 C/Rés., 32.1 par. 3 109 EX/Déc. ?	21 C/26 21 C/INF.5
	<b>A. <u>Application des instruments existants.</u></b>		
29	Premiers rapports spéciaux présentés par les Etats membres sur la suite donnée par eux à :	20 C/Rés., 30.21 par. 1	21 C/22 21 C/22 Add. 21 C/23 21 C/23 Add. 21 C/24 21 C/24 Add. 21 C/25 21 C/25 Add.
	- Recommandation révisée concernant les concours internationaux d'architecture et d'urbanisme		
	- Recommandation pour la protection des biens culturels mobiliers		
	- Recommandation révisée concernant la normalisation internationale des statistiques de l'éducation		
	- Recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques relatives à la science et à la technologie		
30	Comité sur les conventions et recommandations : Rapport des Etats membres sur l'application de la convention et de la recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement : Rapport du Comité relatif aux suites de la 3e consultation des Etats membres	20 C/Rés., 1/1.1/2 par. 2 et 109 EX/Déc., ?	21 C/27





<u>Point</u>	<u>Titre</u>	<u>Référence</u>	<u>Documents</u>
<u>B. Adoption de nouveaux instruments</u>			
31	Projet de recommandation relative à la condition de l'artiste	20 C/Rés., 4/3.6/3	21 C/28 21 C/INF.5
32	Projet de recommandation pour la sauvegarde et la conservation des images en mouvement	20 C/Rés., 4/7.6/1 II par. 6	21 C/29 21 C/INF.5
33	Projet de recommandation sur la normalisation internationale des statistiques relatives au financement public des activités culturelles	20 C/Rés., 5/10.2/1 II par. 4	21 C/30 21 C/INF.5
<u>C. Propositions relatives à l'élaboration de nouveaux instruments</u>			
34	Opportunité d'adopter une convention sur l'éducation et l'enseignement en matière des droits de l'homme	20 C/Rés., 3/1.1/5	21 C/31 21 C/INF.5
<u>VII. RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES</u>			
35	Rapport du Directeur général sur les modifications intervenues dans le classement des organisations internationales non gouvernementales	Directives ONG VIII.2	21 C/34
<u>VIII. METHODES DE TRAVAIL DE L'ORGANISATION</u>			
36	Présentation future du document C/5 : Rapport du Directeur général	20 C/Rés., 33.1 par. 3	21 C/35
37	Principes et directives pour l'établissement et le fonctionnement de centres internationaux et régionaux sous l'égide de l'Unesco	20 C/Rés., 34.1 par. 2 109 EX/Déc., ?	21 C/36
38	Méthodes de travail de la Conférence générale	20 C/Rés., 35.1	21 C/37
39	Langues de travail de l'Organisation		
39.1	Elargissement de l'utilisation de la langue russe	20 C/Rés., 38.11	21 C/38
<u>IX. QUESTIONS FINANCIERES</u>			
40	Rapports financiers		
40.1	Rapport du Commissaire aux comptes et rapport financier du Directeur général sur les comptes de l'Unesco pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1978	Règl. financier Art. 12.10	21 C/39

Fundação Cuidar o Futuro





<u>Point</u>	<u>Titre</u>	<u>Référence</u>	<u>Documents</u>
40.2	Rapport du Commissaire aux comptes, rapport financier du Directeur général et états financiers relatifs au Programme des Nations Unies pour le développement au 31 décembre 1978	Règl. financier Art. 12.10	21 C/40
40.3	Rapport du Commissaire aux comptes et rapport financier du Directeur général sur les comptes intérimaires de l'Unesco arrêtés au 31 décembre 1979 pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1980	Règl. financier Art. 12.10	21 C/41
40.4	Rapport du Commissaire aux comptes, rapport financier du Directeur général et états financiers relatifs au Programme des Nations Unies pour le développement au 31 décembre 1979	Règl. financier Art. 12.10	21 C/42
40.5	Proposition du Directeur général relative à l'extension du mandat du Commissaire aux comptes pour une année supplémentaire de manière à couvrir la totalité de l'exercice 1981-1983	Règl. financier Art. 12.1	21 C/81
41	Contribution des Etats membres		
41.1	Barème des quote-parts	Règl. financier Art. 5.1	21 C/43
41.2	Monnaie de paiement des contributions	Règl. financier Art. 5.6	21 C/44
41.3	Recouvrement des contributions	Règl. financier Art. 5.8	21 C/45
42	Fonds de roulement : niveau et administration	20 C/Rés., 20.1 Règl. financier Art. 6.2	21 C/46
X. QUESTIONS DE PERSONNEL			
43	Statuts du personnel	Statuts du personnel Art. 12.1, 12.2	21 C/47
44	Tribunal administratif, mesures à prendre en vue de l'extension de sa période de compétence	19 C/Rés., 24.1	21 C/48
45	Traitements, allocations et prestations du personnel		
45.1	Personnel du cadre organique et de rang supérieur	20 C/Rés., 24.11	21 C/49

Fundação Cuidar o Futuro





<u>Point</u>	<u>Titre</u>	<u>Référence</u>	<u>Documents</u>
45.2	Personnel de la catégorie de service et de bureau	20 C/Rés., 24.21	21 C/50
46	Commission de la fonction publique internationale : rapport annuel	20 C/Rés., 23.11	21 C/51
47	Politique en matière de : Plan d'ensemblr à long terme pour le recrutement et le renouvellement du personnel : répartition géographique du personnel	20 C/Rés., 23.21 20 C/Rés., 23.31	21 C/52
48	Rapport du Directeur général sur la mise en place, à titre expérimental, d'un système de crédit temps-formation (point proposé par le Directeur général)		21 C/53
49	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies : Rapport du Directeur général	Statuts de CCPP des Nations Unies	21 C/54
50	Comité des pensions du personnel de l'Unesco : Election des représentants des Etats membres pour 1981-1983	Statuts de la CCPP des Nations Unies	21 C/55
51	Caisse d'assurance maladie : Rapport du Directeur général sur la situation de la Caisse	20 C/Rés., 27.1	21 C/56
XI. QUESTIONS RELATIVES AU SIEGE			
52	Rapport du Comité au Siège	20 C/Rés., 29.31 par. 3	21 C/57
53	Locaux du Siège : solution à moyen terme prolongé		
53.1	Locaux du Siège : <b>Solution à moyen terme prolongé</b> -- sixième bâtiment : Rapport du Directeur général	20 C/Rés., 29.11 par. 6	21 C/58
53.2	Locaux du Siège : Aménagement et extension éventuelle des locaux de conférences en vue de la tenue de la vingt-deuxième session de la Conférence générale à Paris en 1983 et extension éventuelle des locaux de bureaux du Siège : Rapport du Directeur général	20 C/Rés., 29.11 par. 10	21 C/59
53.3	Locaux du Siège : solution à long terme : Rapport du Directeur général	20 C/Rés., 29.21 par. 7	21 C/60

Fundação Cuidar o Futuro





<u>Point</u>	<u>Titre</u>	<u>Référence</u>	<u>Documents</u>
XII. ELECTIONS			
54	Election des membres du Conseil exécutif	Règl. int. Art. 95 et 30.5	21 C/NOM.10
55	Election des membres de Comités de la Conférence générale pour la vingt-deuxième session	Règl. int. Art. 30.5, 31	
55.1	Comité juridique		21 C/NOM.2
55.2	Comité du Sièg		21 C/NOM.2
56	Election des membres d'autres organismes		
56.1	Election des membres du Comité inter-gouvernemental pour le développement de l'éducation physique et du sport	20 C/Rés., 1/5.4/1 Art. 2, alinéa 1 des statuts	21 C/NOM.3
56.2	Election des membres du Conseil du Bureau international d'éducation	Statuts du BIE Art. III Règl. int. Art. 30.5	21 C/NOM.4
56.3	Election de membres du Conseil national du Programme sur l'homme et la biosphère	Art. 2.1 des Statuts du Conseil Règl. int. Art. 30.5	21 C/NOM.5
56.4	Election de membres du Conseil inter-gouvernemental du Programme hydrologique international	Art. 2.1 des Statuts du Conseil Règl. int. Art. 30.5	21 C/NOM.6
56.5	Election des membres du Comité inter-gouvernemental pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale	20 C/Rés., 4/7.6/4 Art. 2 des Statuts Règl. int. Art. 30.5	21 C/NOM.7
56.6	Election des membres du Conseil inter-gouvernemental du Programme général d'information	Art. 2.1 des Statuts du Conseil Règl. int. Art. 30.5	21 C/NOM.8
56.7	Election de trois membres de la Commission de conciliation et de bons offices chargés de rechercher la solution des différends qui naîtraient entre Etats parties à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement	12 C/Rés., Section B.1 Art. 5 du Protocole Règl. int. Art. 30.5	21 C/NOM.9

Fundação Cuidar o Futuro





<u>Point</u>	<u>Titre</u>	<u>Référence</u>	<u>Documents</u>
	XIII. QUATRIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFERENCE GENERALE		
57	Lieu et date de la quatrième session extraordinaire (1982)	20 C/Rés., 31.1 par. 3	
	XIV. VINGT-DEUXIEME SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE		
58	Lieu et date de la vingt-deuxième session de la Conférence générale	Règl. int. Art. 2	

Fundação Cuidar o Futuro





## ANNEXE II

LISTE DES DOCUMENTS DE LA VINGT ET UNIEME SESSION  
DE LA CONFERENCE GENERALE

N°	Titre	Référence	Ordre du jour
<u>SERIE 21 C/</u>			
21 C/1	Ordre du jour provisoire	Acte constitutif Art. V B.5 (a)	4
21 C/1 Rev.	Ordre du jour provisoire révisé	Règl. int. Art. 10 et 13, 109 EX/Déc., ?	
21 C/2	Organisation des travaux de la vingt et unième session de la Conférence générale	Règl. int. Art. 25 et 42	6
21 C/3	Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1977-1978	Acte constitutif Art. V B.9	9.1
21 C/4	Plan à moyen terme pour 1984-1989 : Rapport préliminaire du Directeur général	20 C/Rés., 10.1 (a)	11
21 C/5	Projet de programme et budget pour 1981-1983	Acte constitutif Art. IV B.2 et V B.5	12
21 C/6	Recommandations du Conseil exécutif sur le Projet de programme et budget pour 1981-1983	Acte constitutif Art. V B.5	14
21 C/7	Recommandations des organisations du système des Nations Unies sur le Projet de programme et budget pour 1981-1983	Accords de réciprocité	14
21 C/8	Amendements proposés par les Etats membres au Projet de programme et budget pour 1981-1983	Règl. int. Art. 78	12
21 C/9	Recommandations du Conseil exécutif sur le rapport du Directeur général pour 1977-1978	Acte constitutif Art. VI B.9	9.1
21 C/10	Admission d'observateurs d'organisations internationales non gouvernementales à la vingt et unième session de la Conférence générale et recommandations du Conseil exécutif	Règl. int. Art. 7	7





N°	Titre	Référence	Ordre du jour
21 C/11	Evaluation du programme :	Rés. 18 C/10.1 et 108 EX/Déc., 3.3.2.3	10.1 10.2
	- Rapport du Directeur général sur les études entreprises, les mesures adoptées et les résultats obtenus en matière d'évaluation du programme		
	- Exposé des principaux effets, résultats, difficultés et insuffisances constatés en ce qui concerne chaque activité suivie du programme en 1979-1980		
21 C/12	Contribution de l'Unesco à l'instauration d'un nouvel ordre économique international : Rapport du Directeur général	20 C/Rés., 9.1 par. 2 (1)	17
21 C/13	Contribution de l'Unesco à la paix et tâches de l'Unesco en ce qui concerne la promotion des droits de l'homme, l'élimination du colonialisme et du racisme : Rapport du Directeur général	20 C/Rés., 10.1 par. 2 (i)	18
21 C/14	Rôle de l'Unesco dans la création d'une opinion publique favorable à l'arrêt de la course aux armements et au passage au désarmement : Rapport du Directeur général	20 C/Rés., 11.1 par. 5 (f)	19
21 C/15	Coopération culturelle et scientifique sur la base de l'égalité et de l'intérêt mutuels en tant que facteur important du renforcement de la paix, de l'amitié et de la compréhension réciproques entre les peuples : Rapport du Directeur général	20 C/Rés., 21.1 par. 3 (d)	20
21 C/16	Contribution de l'Unesco à l'amélioration de la condition de la femme	20 C/Rés., 13.1 par. 1 (d)	21
21 C/17	Rapports spéciaux des Etats membres évaluant les progrès accomplis quant à la réalisation des objectifs de la Décennie pour la femme	20 C/Rés., 13.2 par. 2 (d)	21.1
21 C/18	Application des résolutions 18 C/13.1, 19 C/15.1 et 20 C/41.1 concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés : Rapport du Directeur général	20 C/Rés., 14 et 108 EX/Déc., 5.1.3	22

Fundação Cuidar o Futuro





N°	Titre	Référence	Ordre du jour
21 C/19	Nouvelles formes et voies pour rassembler des ressources supplémentaires pour le programme de l'Unesco : et par. 3 Rapport du Directeur général	20 C/Rés., 15.1 par. 1 (c) (d) et par. 3	23
21 C/20	Etude en profondeur des dispositions de la Section A de l'article V de l'Acte constitutif : Rapport du Directeur général	20 C/Rés., 17.1	26
21 C/21	Projet d'amendements au Règlement intérieur de la Conférence générale (Art. 25, 28, 30, 34, 38 et 47) (point proposé par le Directeur général)		27
21 C/22 et Add.	Premiers rapports spéciaux présentés par les Etats membres sur la suite donnée par eux à la recommandation révisée concernant les concours internationaux d'architecture et d'urbanisme	Acte constitutif Art. VIII. Règl. Convention et Recommandation Art. 16, 20 C/Rés., 30.21, par. 1	29
21 C/23 et Add.	Premiers rapports spéciaux présentés par les Etats membres sur la suite donnée par eux à la recommandation pour la protection des biens culturels mobiliers	Acte constitutif Art. VIII. Règl. Convention et Recommandation Art. 16, 20 C/Rés., 30.21, par. 1	29
21 C/24 et Add.	Premiers rapport spéciaux présentés par les Etats membres sur la suite donnée par eux à la recommandation révisée concernant la normalisation internationale des statistiques de l'éducation	Acte constitutif Art. VIII. Règl. Convention et Recommandation Art. 16, 20 C/Rés., 30.21, par. 1	29
21 C/25 et Add.	Premiers rapports spéciaux présentés par les Etats membres sur la suite donnée par eux à la recommandation concernant la normalisation internationale des statistiques relatives à la science et à la technologie	Acte constitutif Art. VIII, Règl. Convention et Recommandation Art. 16, 20 C/Rés., 30.21, par. 1	29
21 C/26	Action normative de l'Organisation : Etude concernant la possibilité d'élaborer des principes directeurs couvrant les différentes étapes de la préparation des divers types d'instruments internationaux	20 C/Rés., 32.1, par. 2 109 EX/Déc., ?	28





N°	Titre	Référence	Ordre du jour
21 C/27	Comité sur les conventions et recommandations : Rapport des Etats membres sur l'application de la convention et de la recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement : Rapport du Comité relatif aux suites de la 3e consultation des Etats membres	20 C/Rés., 1/1.1/2 par. 2 et 109 EX/Déc., ?	30
21 C/28	Projet de recommandation relative à la condition de l'artiste	20 C/Rés., 4/3.6/3	31
21 C/29	Projet de recommandation pour la sauvegarde et la conservation des images en mouvement	20 C/Rés., 4/7.6/1 II. par. 6	32
21 C/30	Projet de recommandation sur la normalisation internationale des statistiques relatives au financement public des activités culturelles	20 C/Rés., 5/10.2/1 II. par. 4	33
21 C/31	Opportunité d'adopter une convention sur l'éducation et l'enseignement concernant les droits de l'homme	20 C/Rés., 3/1.1/5	34
21 C/32	Rapport de la Commission de conciliation et de bons offices chargée de rechercher la solution des différends qui naîtraient entre Etats parties à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement sur ses travaux depuis la vingtième session de la Conférence générale	12 C/Rés., 31 Art. 19 du Protocole	12
21 C/33	Communications reçues des Etats membres invoquant les dispositions de l'article IV par. (C), par. 8 (c) de l'Acte constitutif	Règl. int. Art. 79	3
21 C/34	Rapport du Directeur général sur les modifications intervenues dans le classement des organisations internationales non gouvernementales	Directives ONG VIII.2	35
21 C/35	Présentation future du document C/5 : Rapport du Directeur général	20 C/Rés. 33.1 par. 3	36
21 C/36	Principes et directives pour l'établissement et le fonctionnement de centres internationaux et régionaux sous l'égide de l'Unesco : Rapport du Directeur général	20 C/Rés., 34.1 par. 2 et 109 EX/Déc., ?	37





N°	Titre	Référence	Ordre du jour
21 C/37	Méthode de travail de la Conférence générale	20 C/Rés., 35.1	38
21 C/38	Elargissement de l'utilisation de la langue russe : Rapport du Directeur général	20 C/Rés., 38.11	39.1
21 C/39	Rapport du Commissaire aux comptes et rapport financier du Directeur général sur les comptes de l'Unesco pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1978	Règl. financier Art. 12.10	40.1
21 C/40	Rapport du Commissaire aux comptes, rapport financier du Directeur général et états financiers relatifs au Programme des Nations Unies pour le développement au 31 décembre 1978	Règl. financier Art. 12.10	40.2
21 C/41	Rapport du Commissaire aux comptes et rapport financier du Directeur général sur les comptes intérimaires de l'Unesco arrêtés au 31 décembre 1979 pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 1980	Règl. financier Art. 12.10	40.3
21 C/42	Rapport du Commissaire aux comptes, rapport financier du Directeur général et états financiers relatifs au Programme des Nations Unies pour le développement au 31 décembre 1979	Règl. financier Art. 12.10	40.4
21 C/43	Contribution des Etats membres : Barème des quote-parts	Règl. financier Art. 5.1	41.1
21 C/44	Contribution des Etats membres : Monnaie de paiement des contributions	Règl. financier Art. 5.6	41.2
21 C/45	Contribution des Etats membres : Recouvrement des contributions	Règl. financier Art. 5.8	41.3
21 C/46	Fonds de roulement : niveau et administration	20 C/Rés., 20.1 Règl. financier Art. 6.2	42
21 C/47	Statuts du personnel	Statuts du personnel Art. 12.1, 12.2	43
21 C/48	Tribunal administratif : mesures à prendre en vue de l'extension de sa période de compétence	19 C/Rés., 24.1	44

Fundação Cuidar o Futuro





N°	Titre	Référence	Ordre du jour
21 C/49	Traitements, allocations et prestations du personnel de cadre organique et de rang supérieur	20 C/Rés., 24.11	45.1
21 C/50	Traitements, allocations et prestations du personnel de cadre de service et de bureau	20 C/Rés., 24.21	45.2
21 C/51	Commission de la fonction publique internationale : rapport annuel	20 C/Rés., 23.11	46
21 C/52	Politique en matière de personnel : plan d'ensemble à long terme pour le recrutement et le renouvellement du personnel : répartition géographique du personnel	20 C/Rés., 23.21, 23.31	47
21 C/53	Rapport du Directeur général sur la mise en place, à titre expérimental, d'un système de crédit temps-formation (point proposé par le Directeur général)		48
21 C/54	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies : Rapport du Directeur général	Statuts du CCPP des Nations Unies	49
21 C/55	Comité des pensions du personnel de l'Unesco : Election des représentants des Etats membres pour 1981-1983	Statuts du CCPP des Nations Unies	50
21 C/56	Caisse d'assurance-maladie : Rapport du Directeur général sur la situation de la Caisse	20 C/Rés., 27.1	51
21 C/57	Rapport du Comité du Siège	20 C/Rés., 29.31 par. 3	52
21 C/58	Locaux du Siège, solution à moyen terme prolongé - sixième bâtiment : Rapport du Directeur général	20 C/Rés., 29.11 par. 6	53.1
21 C/59	Locaux du Siège : Aménagement et extension éventuelle des locaux de conférence en vue de la tenue de la vingt-deuxième session de la Conférence générale à Paris en 1983 et extension éventuelle des locaux de bureaux au Siège : Rapport du Directeur général	20 C/Rés., 29.11 par. 10	53.2
21 C/60	Locaux du Siège, solution à long terme : Rapport du Directeur général	20 C/Rés., 29.21	53.3
21 C/61	Rapport du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport	20 C/Rés., 1/5.4/3	12

Fundação Cuidar o Futuro





N°	Titre	Référence	Ordre du jour
21 C/62	Rapport du Directeur général sur les activités du fonds international pour le développement de l'éducation physique et du sport	20 C/Rés., 1/5.4/3 Art. 10 des Statuts	12
21 C/63	Rapport analytique sur la nature et la portée des activités que l'Unesco pourrait envisager d'entreprendre sur les expériences des Etats membres en matière de service universitaire	20 C/Rés., 1/5.7/1	12
21 C/64	Rapport du Conseil d'administration de l'Institut international de planification de l'éducation sur les activités de l'Institut	12 C/Rés., 1.213 et art. IV.5 des Statuts	12
21 C/65	Rapport d'activités du Bureau international d'éducation	15 C/Rés., 14 Art. V des Statuts	12
21 C/66	Université des Nations Unies : Rapport d'activité soumis par le Directeur général		12
21 C/67	Rapport intérimaire du Directeur général sur l'état d'avancement de l'application des recommandations de MINESPOL II	20 C/74, par. 39	12
21 C/68	Rapport intérimaire du Directeur général concernant l'étude de faisabilité sur l'opportunité de créer un institut international de planification du développement scientifique et technologique	20 C/Rés., 2/4.2/1	12
21 C/69	Rapport du Directeur général sur les études de faisabilité sur les nouvelles modalités de l'action de l'Organisation dans le domaine des technologies applicables au développement rural	20 C/Rés., 2/6.2/1	12
21 C/70	Rapport du Directeur général sur une étude de faisabilité sur de nouvelles modalités de coopération internationale dans le domaine des risques naturels y compris les séismes	20 C/Rés., 2/7.1/1	12
21 C/71	Rapport du Conseil du Programme international de corrélation géologique sur ses travaux	17 C/Rés., 2.313 Art. VIII des Statuts	12





N°	Titre	Référence	Ordre du jour
21 C/72	Rapport du Conseil international de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB)	16 C/Rés., 2.3131 Art. X des Statuts	12
21 C/73	Evaluation du Directeur général sur les résultats préliminaires de la première phase du Programme hydrologique international et sur l'élaboration du programme et plan de deuxième phase	20 C/Rés., 2/7.3/1 par. 9 (a) et (b)	12
21 C/74	Rapport du Conseil intergouvernemental pour le Programme hydrologique international sur ses activités	18 C/Rés., 2.332 Art. X, par. 1	12
21 C/75	Rapport de la Commission océanographique intergouvernementale sur ses activités	12 C/Rés., 2.343	12
21 C/76	Amendements des Statuts du Conseil intergouvernemental pour le Programme hydrologique international	18 C/Rés., 2.332 Art. VII des Statuts du Conseil	12
21 C/77	Résolutions générales concernant le programme relatif aux sciences sociales et aux applications de ces sciences : Rapport du Directeur général sur les mesures prises pour accomplir les tâches de planification et de préparation nécessaires pendant l'exercice 1979-1980	20 C/Rés., 3/0.1 par. 7	12
21 C/78	Rapport d'ensemble du Directeur général sur la situation dans le monde dans les domaines relevant de la Déclaration sur la race et les préjugés raciaux et recommandation visant à promouvoir la mise en oeuvre de la Déclaration	20 C/Rés., 3/1.1/3 par. 2 (a) (c)	12
21 C/79	Projet de plan pour le développement de l'enseignement des droits de l'homme	20 C/Rés., 3/1.1/4 par. 1 20 C/Rés., 3/1.5 et Rés., 2/3.3, par. (d)	12
21 C/80	Rapport du Directeur général sur les résultats obtenus en application des résolutions 3/3.1/2 et 9.1, par. 2 (j) relatives aux activités du programme concernant les entreprises transnationales	20 C/Rés., 9.1, par. 2 20 C/Rés., 3/3.1/2	12





N°	Titre	Référence	Ordre du jour
21 C/80 Add.	Commentaires et observations du Conseil exécutif sur le rapport du Directeur général sur les résultats obtenus en application des résolutions 3/3.1/2 et 9.1 par. 2 (j) relatives aux activités du programme concernant les sociétés transnationales		
21 C/81	Proposition du Directeur général relative à l'extension du mandat du Commissaire aux comptes pour une année supplémentaire de manière à couvrir la totalité de l'exercice 1981-1983	Règl. financier Art. 12.1	40.5
21 C/82	Campagne internationale de sauvegarde des monuments de Nubie : Rapport du Comité exécutif de la Campagne et du Directeur général	12 C/Rés., 4.421	12
21 C/83	Rapport du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour des biens culturels à leurs pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale	20 C/Rés., 4/7.6/5 par. 1 et art. 4, alinéa 8 des Statuts	12
21 C/84	Rapport du Directeur général sur la coopération entre l'Unesco et le gouvernement de la République arabe d'Egypte en vue de la création d'un musée à Assouan et d'un nouveau musée au Caire	20 C/Rés., 4/7.6/12	12
21 C/85	Rapport du Directeur général sur les conclusions de la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication (point proposé par le Directeur général)		25
21 C/86	Conférence intergouvernementale de coopération sur les activités, besoins et programmes relatifs au développement des communications	20 C/Rés., 4/9.4/2	12
21 C/87	Rapport du Comité intergouvernemental de la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	Art. 29 (3) de la Convention	12
21 C/88	Rapport du Directeur général sur les activités du fonds international pour la promotion de la culture	Art. 9 des Statuts	12
21 C/89	Service international commun Unesco/OMPI pour l'accès des pays en développement aux oeuvres protégées par le droit d'auteur	20 C/Rés., 5.9.2/1	12





N°	Titre	Référence	Ordre du jour
21 C/90	Rapport du Conseil intergouvernemental du Programme général d'information sur ses activités	19 C/Rés., 5.1 Art. 10 des Statuts	12
21 C/91	Rapport du Directeur général sur les résultats de l'étude préliminaire sur un système international d'informations concernant les énergies nouvelles et renouvelables	108 EX/Déc., 4.1 par. 43	12
21 C/92	Amendements des Statuts du Conseil intergouvernemental du Programme général d'information		12
21 C/93	Rapport du Directeur général en vue d'une large diffusion de publication d'ouvrages interdisciplinaires	20 C/Rés., 6.23 (d) 109 EX/Déc., ?	12
21 C/94	Rapport du Directeur général sur la contribution de l'Unesco au développement de la coopération dans la région Europe dans les domaines relevant de sa compétence	20 C/Rés., 7.12 (e)	12
21 C/95	Coopération avec les fondations ayant des activités dans les domaines de compétence de l'Unesco (point proposé par le Directeur général)		24

SERIE 21 C/NOM

21 C/NOM.1	Nomination et élection du Président et Vice-Présidents de la Conférence générale et Président, Vice-Présidents et Rapporteurs des Commissions	Règl. int. Art. 30.5 38 et 47	5
21 C/NOM.2	Election des membres des Comités de la Conférence générale pour sa vingt-deuxième session	Règl. int. Art. 30.5 et 31	58
	- Comité juridique		55.1
	- Comité du Sièg		55.2
21 C/NOM.3	Election des membres du Comité intergouvernemental pour le développement de l'éducation physique et du sport	20 C/Rés., 1/5.4/1 Art. 2, alinéa 1 des Statuts Règl. int. Art. 30.5	56.1





N°	Titre	Référence	Ordre du jour
21 C/NOM.4	Election des membres du Conseil du Bureau international d'éducation	Art. III des Statuts du BIE, Règl. int. Art. 30.5	56.2
21 C/NOM.5	Election de membres du Conseil intergouvernemental du Programme sur l'homme et la biosphère	Art. II.1 des Statuts Règl. int. Art. 30.5	56.3
21 C/NOM.6	Election de membres du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international	20 C/Rés., 2/7.3/1 Pt. II, Art. II.e des Statuts, Règl. int. Art. 30.5	56.4
21 C/NOM.7	Election de membres du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale	20 C/Rés., 4/7.6/5 Art. 2.1 des Statuts Règl. int., Art. 30.5	56.5
21 C/NOM.8	Election de membres du Conseil intergouvernemental du Programme général d'information	19 C/Rés., 5.1 Art. 2.1 des Statuts Règl. int., Art. 30.5	56.6
21 C/NOM.9	Election de trois membres de la Commission de conciliation et de bons offices chargée de rechercher la solution des différends qui naîtraient entre Etats parties à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement	Art. 3.2. des Statuts Règl. int. Art. 30.5	56.7
21 C/NOM.10	Election des membres du Conseil exécutif	Règl. int., Art. 95 et 30.5	54

SERIE : 21 C/INF.

- 21 C/INF.1 Renseignements pratiques concernant la vingt et unième session de la Conférence générale
- 21 C/INF.2 Invitations à la vingt et unième session de la Conférence générale
- 21 C/INF.3 Liste provisoire des documents
- 21 C/INF.4 Liste provisoire des participants





N°	Titre	Référence	Ordre du jour
21 C/INF.5	Tableaux des activités normatives à propos desquelles la Conférence générale est appelée à prendre des décisions à sa vingt et unième session	20 C/Rés., 32.1 par. 3	12, 28, 31, 32, 33, 34
21 C/INF.6	Activités opérationnelles de l'Organisation ; information générale sur leur nature et leur volume et étude analytique sommaire de leurs méthodes et conditions d'exécution	20 C/INF.11, page 11 Doc. 108 EX/5 par. 19	12

Fundação Cuidar o Futuro

